



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, CHARPENTIER Florent à MARTIN Frédéric, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration.....5
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 23 2023

DM 1 du BP 2023 - Rapporteur : A. DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	23	0	4	0

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif. En effet, au moment de son élaboration puis de son

vote par l'organe délibérant, de nombreuses données financières (dotations d'Etat et autres) ne sont pas encore connues et font l'objet d'une estimation par les services. Par ailleurs, ce budget a été construit avec de très faibles marges de manœuvre, au plus près des chiffreages, avec l'inflation qui se poursuit à un niveau élevé et les prix des matières premières qui font progresser les propositions tarifaires des entreprises, il y a lieu d'ajuster certains postes budgétaires.

SECTION FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement

En 2022, nous avons perçu une avance de dotation suite à l'embauche d'un conseiller numérique de 14 000 €. Cette enveloppe avait été réservée, sur ce budget au compte 673, pour un remboursement suite à démission. Un nouveau conseiller numérique va être embauché il y a lieu de transférer ces crédits en ajoutant 1000 € pour la rémunération d'un nouvel agent.

La contribution de la commune aux services mutualisés de l'urbanisme s'élève à 3 200 €.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DF	012	64131	Rémunération contrat de projet	+ 15 000 €
	65	65731	Contribution Métropole mutualisation urbanisme	+ 3 200 €
	67	673	Titres de recettes annulés	- 14 000 €
				+ 4 200 €

• Réactualisation des recettes

Suite aux notifications des dotations et allocations, il y a lieu d'ajuster le budget pour les recettes suivantes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 556 400 € soit - 3 540 € à constater.
- La Dotation de Solidarité Rurale s'élève à 84 185 € soit une majoration de 1 185 €.
- La Dotation Nationale de Péréquation est notifiée pour 18 396 € soit - 1 604 €.
- Le FCTVA s'élève à 9 583 € soit une augmentation de 4 583 €

La valorisation de la mission de viabilité hivernale est supérieure aux prévisions de 7 196 € avec un total de 27 195 € pour le remboursement de la part matériel et personnel.

D'autres recettes sont à constater :

- Le Département a subventionné le théâtre à hauteur de 1 000 €.
- L'indemnisation pour la mise en place des services minimum s'élève à 2 500 €.
- Des pénalités infligées à un prestataire pour des problèmes de facturation : 1 700 €.
- La comptabilisation d'avoirs pour des factures N-1 annulées : 2 500 €.
- Une indemnisation pour un sinistre : 2000 €

Au total les recettes de fonctionnement augmentent de **17 520 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RF	70	70846	Métropole - viabilité hivernale	+ 3 450 €
			-	+ 3 450

			rémunérations	
		70876	Métropole – viabilité hivernale - matériel	+3 746 €
	74	7411	Dotation Globale de Fonctionnement	- 3 540 €
		74121	Dotation de Solidarité Rurale	+ 1 185 €
		74127	Dotation Nationale de Péréquation	- 1 604 €
		744	FCTVA	+ 4 583 €
		7473	Subvention du Département pour le Théâtre	+ 1 000 €
		7478	Indemnisation service minimum pour les grèves	+ 2 500 €
	77	7711	Pénalités	+ 1 700 €
		773	Factures annulées exercice N-1	+ 2 500 €
		7788	Indemnisation sinistre	+ 2 000 €
				17 520 €

SECTION INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'équipement**

Des besoins sont apparus alors qu'ils n'avaient pas été inscrits au BP, il y a lieu de modifier les crédits budgétaires selon les éléments suivants :

- Une étude pour l'extension du cimetière
- L'assistance du bureau d'étude pour le lancement du marché de performance énergétique et la publication de l'annonce d'insertion,
- Des travaux d'étanchéité de la toiture terrasse maison amitié
- Maison amitié : réparation d'un mât d'éclairage suite à un sinistre + store
- L'achat de matériels de secourisme à destination de la formation des sauveteurs
- Autres matériels techniques (pieds de barnums), Réparation boîtiers alarme,

D'autres travaux ont été moins coûteux que prévu :

- Menuiseries à GDLT
- Remplacement des mâts aux stades foot et rugby

Au total les dépenses d'équipement augmentent de **14 270 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant	
DI	20	2031	Etude extension cimetière	+ 3 700 €	
		2031	Assistance maîtrise d'ouvrage : Performance Energie (CPE) Contrat Energie	+ 5 900 €	
		2033	Publication annonces légales - marché CPE	+ 320 €	
			21312	Menuiseries GDLT	- 6 000 €
			2135	Reprise étanchéité toiture terrasse Maison Amitié	+ 2 250 €
			2188	Maison amitié : réparation mât + store	+ 2 260 €
	21		2188	Boitier alarme	+ 2 200 €

		2188	Matériels formation secourisme	+ 1 200 €
		2188	Matériels Pieds de barnums	+ 500 €
		2188	Achat d'un frigo centre socio-culturel	+ 500 €
		2188	Création massifs	+ 2 600 €
		2188	Remplacement des mâts Foot et Rugby	- 1 160€
				14 270 €

- **Recettes d'équipement**

Le FCTVA sur les dépenses d'investissement a été notifié, il s'élève à 67 950 €.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RI	10	10222	FCTVA	950 €

OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement. Des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section. C'est ainsi que cette décision modificative sera équilibrée par le virement de section à section.

Sens	Chapitre	Libellé	Montant
DF	023	Virement à la section d'investissement	13 320 €
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	13 320 €

EQUILIBRE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opération réelles	+ 4 200 €	17 520 €
Opération d'ordre	+ 13 320 €	
Solde =	0 €	
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	14 270 €	950 €
Opération d'ordre		13 320 €
Solde =	0 €	

La Décision Modificative est équilibrée.

Au total au niveau du Budget consolidé de la Décision Modificative, les équilibres s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 681 134,36 €	4 681 134,36 €
INVESTISSEMENT	1 438 919,64 €	1 438 919,64 €
TOTAL BUDGET	6 120 054,00 €	6 120 054,00 €

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 19 juin 2023, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 1/2023 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.27 11:58:26 +0200
Ref:20230627_113803_1-2-O
Signature numérique
le Maire